



CONSEIL MUNICIPAL DE JARJAYES

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 03/03/2020

Etaient présents : Mesdames Christelle MAECHLER, Nathalie MECHIN, Cécile FAURE, Sandrine GARNAUD et Valérie BORDIGA et Messieurs Julien NANTAS et Bernard GUILLAUME.

Procuration : Madame Sandrine DE AGOSTINI a donné procuration à Madame Valérie BORDIGA.

Etait excusé : Monsieur Maurice COEUR

Etaient absents : Messieurs Christophe CŒUR et Jean-Claude ROUGON.

Le quorum étant réuni, la séance, présidée par Madame Christelle MAECHLER, Maire, est ouverte à 20 h 15.

Mme le Maire propose Mme Valérie BORDIGA comme secrétaire de séance. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme le Maire met au vote le compte rendu du Conseil Municipal du 10 février 2020. Il est adopté à l'unanimité.



Délibération sur l'avancement de grade de M. Gilles ILLY et Mme Marie-Laure BORDIGA : fermetures et créations de postes

Sur proposition de Mme le Maire, M. Gilles ILLY et Mme Marie-Laure BORDIGA ont pu bénéficier d'une promotion interne. A compter du 1^{er} janvier 2020, M. ILLY et Mme BORDIGA, actuellement adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe, ont été promus au grade d'agents de maîtrise.

Le conseil municipal autorise madame le maire à fermer les 2 postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe, et ouvrir 2 postes d'agents de maîtrise correspondants à ces avancements. Cette délibération est adoptée par 6 votes pour et 1 abstention (madame Valérie BORDIGA en raison de lien de parenté avec un agent).

Arrivée de Madame Sandrine GARNAUD à 20 h 25.

Modification du plan de financement du dossier pour la dénomination des rues et la numérotation des maisons :

Afin de respecter les taux de subventions maximums autorisés par certaines collectivités, le plan de financement de ce dossier doit être revu. Il est désormais réparti comme suit :

- Département des Hautes-Alpes : 35 %
- Etat (DETR) : 30 %
- Autofinancement : 35 % dont 50 % éligible au Fonds de Concours de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération pour la signature d'une convention avec le Centre de Gestion des Hautes-Alpes pour compléter le temps de travail d'un agent :

Madame Christine GUILLAUME ayant repris son activité à mi-temps thérapeutique de 40 %, pour une durée de 3 mois renouvelable, il convient de compléter son temps de travail à l'école.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a été mandaté par la commune pour recruter une personne qui assurera le temps de cantine du midi ainsi que la garderie du soir.

Le Centre de Gestion versera le salaire ainsi que les frais de déplacement pour se rendre à l'école 2 fois par jour. Ces sommes seront ensuite refacturées à la mairie.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer une convention avec le Centre de Gestion des Hautes-Alpes. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération de demande de subvention pour la bibliothèque :

La parole est donnée à Madame Nathalie MECHIN.

Comme l'année dernière, le Département des Hautes-Alpes a lancé un appel à projets culturels. La municipalité souhaite pérenniser les ateliers « Informatique » et « Ecriture » en 2020 selon le calendrier suivant :

- 2 ateliers « Informatique » par mois sur 10 mois pour un coût de 1.440,00 €
- 1 atelier « Ecriture » par mois sur 9 mois pour un coût de 918,00 €

Afin d'aider au financement de ces ateliers, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à faire une demande de subvention au Département à hauteur de 1 000 €. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion 2019 de la caisse de l'école :

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part et a délibéré dans ce sens à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion 2019 de la commune :

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part et a délibéré dans ce sens à l'unanimité.

Approbation du compte administratif 2019 de la caisse de l'école :

Le compte administratif de la caisse de l'école a été voté à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

Les résultats sont les suivants :

Fonctionnement

Dépenses : 27.204,53 €

Recettes : 20.755,00 €

Approbation du compte administratif 2019 de la commune :

Le compte administratif de la commune a été voté à l'unanimité par le conseil municipal. Les résultats sont les suivants :

Fonctionnement : Dépenses : 292.649,78 €

Recettes : 421.057,68 €

Investissement : Dépenses : 87.961,56 €

Recettes : 75.305,87 €

Questions diverses :

- Les containers semi-enterrés ont été installés par la Communauté d'Agglomération. Ils seront mis en service à partir du 12 mars prochain. Après cette date, tous les autres containers de la commune seront enlevés.
- Madame le Maire a rencontré la société Ozé pour les murs de soutènement de la mairie, côté ferme, et le mur de soutènement sous l'annexe du château qui s'affaissent.

La société va préparer 2 devis :

- 1 pour la mise en sécurité du mur de la mairie,
- 1 pour les travaux sur ces 2 murs.
- Les associations «Jarjayes animation » et « 3 châteaux » ont fait parvenir leurs comptes à la mairie :
 - « Jarjayes animation » dispose de 6 864,27 € sur ces comptes et demande une subvention de 1 000 € à la commune,
 - « 3 châteaux » dispose de 3 868,72 € sur ces comptes.
- Dans les cadres des élections municipales des 15 et 22 mars prochains, Madame le Maire a reçu des demandes de panneaux d'affichage de M. Christian CADO et de Madame Josette WALCH. Elle les a informés qu'elle mettait à disposition des candidats la salle polyvalente gratuitement pour l'organisation d'éventuelles réunions publiques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.